

**Commission économique pour l'Europe**

Comité directeur des capacités et des normes commerciales

**Groupe de travail des politiques de coopération
en matière de réglementation et de normalisation (WP.6)****Trente-quatrième session**

Genève, 26 (après-midi)-28 août 2024

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Groupe consultatif de la surveillance des marchés**Rapport du Groupe consultatif de la surveillance
des marchés sur les activités menées pendant
la période 2023-2024****Document soumis par le Président du Groupe consultatif****Résumé*

Le Groupe consultatif de la surveillance des marchés (Groupe MARS) a été créé sous l'égide du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) en 2003. Le présent document rend compte des travaux qu'il a menés pendant la période 2023-2024.

Mandat

À sa trente-troisième session, le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) a chargé le secrétariat et le Groupe MARS de continuer à rendre compte chaque année des activités de ce dernier (ECE/CTCS/WP.6/2023/2, par. 18, décision 5).

Décision proposée

« Les États membres ont adopté le rapport du Groupe consultatif de la surveillance des marchés sur les activités menées pendant la période 2023-2024 (ECE/CTCS/WP.6/2024/8). Ils ont encouragé les États membres à utiliser le réseau d'organismes de surveillance des marchés au sein du Groupe MARS pour échanger sur les meilleures pratiques et déterminer les tendances émergentes afin de contribuer à la réduction des obstacles techniques au commerce. Ils ont prié le secrétariat et le Groupe consultatif de continuer à rendre compte de ces activités chaque année. ».

* Ce document est soumis sous la responsabilité du Président du Groupe consultatif. Sa version originale n'a pas été revue par un éditeur qualifié.



I. Introduction

1. La surveillance des marchés et la chaîne de contrôle des produits qui arrivent sur les marchés sont des piliers de l'infrastructure de gestion de la qualité. Depuis son établissement en 2003, le Groupe consultatif de la surveillance des marchés réunit les parties concernées (autorités publiques, fabricants, détaillants, importateurs, consommateurs, etc.) dans le but d'accroître la transparence et d'appeler l'attention sur le rôle et les responsabilités des autorités publiques dans la chaîne de contrôle. Il a mis au point un ensemble complet de directives et offre un cadre d'échange pour le recensement des pratiques de référence et l'élaboration de recommandations.

2. Le présent rapport couvre la période allant de juillet 2023 à mai 2024. À la vingt-deuxième réunion annuelle du Groupe MARS, les 4 et 5 avril 2024¹, ses membres ont confirmé dans leurs fonctions Jan Deconinck (Belgique) en tant que Président, Ivan Hendrikx (Belgique) en tant que Vice-Président et Lucy Salt (Nouvelle-Zélande) en tant que Vice-Présidente. L'ordre du jour de la réunion et les exposés présentés au cours de celle-ci sont disponibles sur le Web. Ont participé à cette réunion 72 experts, dont 35 femmes. Au cours de la période couverte par le présent rapport, une réunion de travail supplémentaire a eu lieu, le 20 février 2024 (37 participants, dont 6 femmes).

II. Rapport sur l'état d'avancement des activités pour la période 2023-2024

3. Le Groupe MARS a bien progressé concernant l'exécution des activités prévues dans le programme de travail du WP.6 pour 2024 (ECE/CTCS/WP.6/2023/14).

- Conformément à l'alinéa a) du paragraphe 12, il a achevé le projet de révision de la *Recommandation M de la CEE sur l'utilisation de la surveillance des marchés comme moyen complémentaire de protéger les consommateurs et les utilisateurs des marchandises de contrefaçon* (voir le document ECE/CTCS/WP.6/2024/9). La Recommandation a été mise en conformité avec l'actuelle résolution de l'Assemblée générale sur la protection du consommateur et avec d'autres documents pertinents de l'Organisation des Nations Unies. Un document d'orientation accompagnant la recommandation a été élaboré afin de fournir des indications sur la manière de mener les différentes activités recommandées.
- Conformément aux alinéas b) et f) du paragraphe 12, le Groupe MARS a mené des recherches de fond aux fins de la révision de la *Recommandation N sur le renforcement de l'efficacité des politiques de surveillance des marchés*. Un projet sera lancé dans les prochains mois en coopération avec le Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) afin d'examiner les aspects des mises à jour de la recommandation liés à la durabilité et à la transformation numérique.
- Conformément à l'alinéa c) du paragraphe 12, le Groupe MARS a poursuivi les échanges de données d'expérience dans le domaine de la surveillance des marchés afin de recenser et de mettre en avant les meilleures pratiques en la matière, tout en élargissant le réseau des entités de surveillance des marchés aux niveaux international et régional (voir la section « Retours d'expérience » ci-après).
- Conformément à l'alinéa e) du paragraphe 12, *Guide d'application des procédures générales de surveillance des marchés*, élaboré dans le cadre de l'Initiative concernant un modèle de surveillance des marchés, a été examiné à la réunion du 20 février 2024. Une proposition de projet sera bientôt lancée afin que le modèle de surveillance des marchés couvre toutes les phases de la surveillance des marchés, de la planification des inspections au rappel des produits dangereux.

¹ <https://unece.org/info/Trade/WP.6-Meetings/events/387570>.

III. Effets

A. Retours d'expérience

4. Une spécialiste de l'organisme New Zealand WorkSafe a donné un aperçu du système réglementaire néo-zélandais et de la surveillance du marché des produits électriques et électroniques destinée à assurer la sécurité et la conformité de ces produits. Ce système est structuré autour d'interventions antérieures et postérieures à la mise sur le marché, visant à garantir la conformité et la sécurité. Il fonctionne selon une approche basée sur les risques, axée sur les interventions dans les points de vente. Trois niveaux de risque déterminent l'intervention réglementaire requise : les produits à haut risque nécessitent une approbation réglementaire et le respect de normes spécifiques ; les produits à risque moyen nécessitent une déclaration de conformité du fournisseur, étayée par des procès-verbaux d'essai ; et les produits ne relevant ni du haut risque ni du risque moyen (articles non soumis à déclaration) exigent des mesures de sécurité essentielles. L'outil d'analyse des risques classe les produits selon ces niveaux, ce qui permet d'orienter les mesures réglementaires appropriées. WorkSafe utilise l'évaluation prédictive des risques pour renforcer la certitude de conformité et réduire les erreurs au minimum. Les normes adoptées sont principalement communes à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande, WorkSafe contribuant à l'élaboration de normes pour refléter les particularités nationales. La sensibilisation du public, effectuée par divers canaux, notamment des sites Web, les médias sociaux et des campagnes d'information sur la sécurité mettant en scène une mascotte stylisée appelée « Claude the cat », joue un rôle essentiel dans l'amélioration de la sécurité des produits. Des échanges avec les fournisseurs, des participations à des salons de différents secteurs d'activité et des projets spéciaux complètent les efforts de sensibilisation.

5. Un expert commercial de l'unité de surveillance et d'inspection des marchés du Ministère turc du commerce a présenté le contexte national et décrit les activités relatives aux produits relevant de la responsabilité du Ministère. Cette unité supervise les réglementations et les inspections relatives à la sécurité des produits, en particulier depuis l'entrée en vigueur de l'union douanière entre l'Union européenne (UE) et la Türkiye en 1995, qui a entraîné l'adoption des normes de l'UE. Actuellement, neuf autorités publiques sont chargées d'établir des réglementations techniques et de procéder à des inspections pour différentes catégories de produits. Il s'agit non seulement des produits déjà sur le marché, mais aussi de ceux qui sont destinés à l'importation, à l'exportation ou qui sont en cours d'exportation. Le Ministère du commerce s'occupe plus particulièrement des biens de consommation tels que les textiles, les chaussures, les articles de puériculture, les jouets et les détergents. Les inspections donnent la priorité aux produits à haut risque, en particulier ceux destinés aux enfants. Les activités de surveillance reposent à la fois sur l'anticipation et la réaction, les actions d'anticipation étant basées sur des plans mensuels et les réponses réactives étant déclenchées par des plaintes, des accidents ou des notifications du système d'échange rapide sur les produits dangereux de l'UE (Rapex). Les entreprises vendant des produits non conformes ou dangereux sont passibles de sanctions telles que des amendes administratives et des mesures correctives. Les produits dangereux sont répertoriés publiquement sur le système d'information sur les produits dangereux² de la Türkiye afin d'informer les consommateurs et de prévenir de nouveaux risques.

IV. Pertinence actuelle du sujet

6. Le commerce électronique reste un sujet important pour la plupart des autorités de surveillance des marchés. Avec le développement des ventes de produits en ligne, le consommateur a besoin de garanties de protection contre les offres de produits illégaux et frauduleux. La surveillance des marchés est essentielle au bon déroulement des activités de vente en ligne. Elle contribue à protéger les consommateurs et les travailleurs contre les

² www.gubis.ticaret.gov.tr.

produits dangereux et le non-respect général des règles et à protéger les entreprises contre la concurrence déloyale des acteurs qui ne respectent pas les règles.

V. Orientations futures

7. Le Groupe MARS suggère de poursuivre sur la voie décrite dans le programme de travail pour 2024. La priorité pour la prochaine période sera de continuer à échanger de données d'expérience dans le domaine de la surveillance des marchés afin de recenser et de mettre en avant les meilleures pratiques en la matière, tout en élargissant le réseau des entités de surveillance des marchés aux niveaux international et régional. Le Groupe MARS prévoit de réviser la recommandation N et, par la suite, le modèle de surveillance des marchés afin de couvrir toutes les phases de la surveillance des marchés, depuis la planification des inspections jusqu'au rappel des produits dangereux.
